

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY**COMPTE RENDU**

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 19 décembre 2006

Etaient présents : MM. Emorine, Bernardon, Daillet, Mmes Lemoine, Bouillot, MM. Sullo, Charlier, Martin, Mme Jasicki, M. Boyer, Mmes Charrier, Forgeron, M. Marizy, Mme Reby, MM. Taiclet, Ambrosioni, Mmes Suchet, Givry, MM. Vernay, Krivopissko, Pelletier, MM Rey, Chaillet, Rouvray, Mme Buttignol.

Absents et excusés :

Mme Sangiorgio a donné pouvoir à M. Bernardon
Mme Ferreira a donné pouvoir à M. Daillet
M. Savetier a donné pouvoir à M. Martin
M. Clair a donné pouvoir à M. Vernay

Madame GIVRY a été nommé Secrétaire.

1°) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
25	16.10.2006	"Habilitation électrique niveau 2" organisé par le CNFPT – Convention de partenariat financier	Coût formation : 300 euros TTC (150 euros par jour et par stagiaire)
26	16.10.2006	Formation informatique organisée par le CNFPT – Convention de partenariat.	Montant : 2 720 euros (85 euros par agent x 32 Jours de formation)
27	24.10.2006	Participation d'un C.A.E. de la Commune à une formation organisée par un tiers autre que C.N.F.P.T.	Montant formation : 514 euros Stage BAFA
28	26.10.2006	"Habilitation électrique niveau 1" organisée par le C.N.F.P.T. – Convention de partenariat financier	Coût formation : 1360 euros TTC (85 euros par jour et par stagiaire)
29	31.10.2006	Participation d'un CAE de la Commune à une formation organisée par un tiers autre que le C.N.F.P.T.	Montant : 595 euros Formation adjoint administratif avec le CNED
30	07.11.2006	Formation informatique organisée par le C.N.F.P.T.	Montant : 170 euros (85 euros par agent x 2 jours de formation)
31	09.11.2006	"Habilitation électrique recyclage niveau 1" organisée par le C.N.F.P.T. Convention de partenariat financier	Coût formation : 400 euros TTC (100 euros par jour et par stagiaire)

32	07.12.2006	Prêt Optibor d'un montant de 1 000 000€ pour financement des investissements communaux	Durée maximale phase amortissement : 30 ans Taux : EURIBOR + marge en fonction durée initiale tranche d'amortissement
33	07.12.2006	Entretien du réseau d'éclairage public année 2007 – 2009. Passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à procédure adaptée	Montant : 1 720 euros HT (2 057,12 euros TTC)
34	08.12.2006	Tarifs des droits de place et de stationnement, à compter du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs
35	08.1.2.2006	Tarifs des concessions au cimetière, redevances funéraires et caveau municipal, à compter du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs
36	08.12.2006	Fixation des tarifs pour les centres maternels des "Rompois" et "Loisirs Centre" à compter du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs
37	08.12.2006	Fixation des tarifs de la garderie familiale à compter du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs
38	08.12.2006	Tarifs de location des salles communales à effet du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs
39	08.12.2006	Fixation des tarifs de la halte garderie à compter du 1 ^{er} janvier 2007	Voir annexe jointe pour les tarifs

2°) Enquête au titre de la loi sur l'eau – Déclaration d'intérêt général – Travaux de restauration de la Bourbince – Oudrache – Avis du Conseil Municipal.

Le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de la Bourbince et de ses affluents a sollicité la déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et de protection des berges sur les Communes de Montcenis, Torcy, Les Bizots, Saint-Eusèbe, Blanzay, Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Pouilloux, Ciry-le-Noble, Gévelard, Palinges, Saint-Aubin-en-Charollais, Volesvres, Paray-le-Monial, Saint-Léger-les-Paray, Vitry-en-Charollais, Digoin, Montchanin, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Sanvignes-les-Mines, Perrecy-les-Forges, Oudry, Saint-Vincent-Bragny.

Ce projet a été soumis à enquête publique au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Celle-ci s'est déroulée du lundi 27 novembre 2006 au lundi 11 décembre 2006 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande du SIEAB et de ses affluents.

3°) Espace de Vie et d'Animation

Le Conseil, adopte à l'unanimité, le Règlement Intérieur de l'Espace de Vie et d'Animation (en annexe)

Il donne les noms suivants aux salles :

- grande salle au rez de chaussée : André Malraux
- salle n° 1 à l'étage (anciennement salle de restaurant) : Coluche
- salle n° 2 à l'étage : Yves Montand
- salle n° 3 à l'étage : Diane Fossey (24 voix contre 5 voix pour Colette Besson), étant précisé que le nom de René Priet pourrait être retenu lors d'une prochaine dénomination.

4°) Subventions 2006

Le Conseil, à l'unanimité, alloue les subventions suivantes :

- Chorale Ad Libitum : 500 euros (concert M.A. NICOLAS)

- Ecole Primaire Lucie Aubrac : 360 euros (projet pédagogique CE1 et CE2 pour un séjour de découverte au Centre Eden de Cuisery du 07 au 09 février 2007).

5°) Acceptation d'indemnités versées par les assurances.

le Conseil, à l'unanimité, accepte les indemnités suivantes :

ASSURANCES	OBJET	LIEU	MONTANT
SMACL	Remise en état réseau éclairage public suite à accident circulation	Rue du Bois Clair	2 985.46
SMACL	Sinistre plantation Mémorial Anciens Combattants	En bordure Route Express	1 306.63

6°) Admission en non valeur de titres de recettes.

Sur proposition du Receveur Municipal, le Conseil, à l'unanimité, admett en non-valeur les créances ci-dessous dès lors que l'ensemble des moyens sont réputés avoir été mis en œuvre pour tenter d'obtenir le recouvrement des sommes dues.

Titre de recettes émis en 2001 pour : 51,29 euros

Titres de recettes émis en 2002 pour : 70,11 euros

Titres de recettes émis en 2003 pour : 277,64 euros

Titres de recettes émis en 2004 pour : 215,30 euros

Titres de recettes émis en 2005 pour : 6,26 euros

Titre de recettes émis en 2006 pour : 0,50 euro

TOTAL : 621,10 euros.

7) Budget Primitif 2006 – Décision Modificative n° 5.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les ouvertures et transferts de crédits suivants :

A – Section de fonctionnement

1-dépenses

Article 6574	Subvention	F 40	+ 500 (Chorale Ad Libitum)
Article 6574	Subvention	F 212	+ 360 (Primaire Lucie Aubrac)
Article 6231	Annonces et insertion	F 814	+ 300 (AAPC Eclairage Public)
Article 6231	Annonces et insertion	F 252	+ 400 (AAPC Transports Scolaires)
Article 6231	Annonces et insertion	F 020	+ 1 000 (Annonce recrutement)
Article 6236	Catalogues et imprimés	F 020	+ 4 600 (Hôtel de Ville)
Article 66112	ICNE rattachés	F 01	+ 1 000
Article 6574	Subvention	F 40	- 8 160

B / Section d'investissement

1 - Dépenses

Article 2313	Travaux	F 212	+ 2 350 (Ecole René Picard)
Article 2313	Travaux	F 411	+ 1 700 (Stade)
Article 2313	Travaux	F 020	- 4 100 (Ateliers "Bâtiment")
Article 2188	Autres immobiliers	F 311	+ 2 200 (EMM – Instruments)
Article 2188	Autres immobiliers	F 311	- 2150 (Harmonie – Instruments)

8°) Création de classes de découverte en 2007.

3 classes ont été organisées en 2006, 96 élèves en ont bénéficié. Le prix par jour, par enfant, toutes dépenses confondues (hébergement, personnel d'encadrement, transport, etc...) s'est élevé à 56,70 euros. Le coût total des classes de découverte 2006 a été de 54 717,74 euros ; le coût pour la Commune de 35 751,49 euros soit 65,34 %.

Pour permettre d'assurer un séjour en classe de découverte à tous les élèves de la Commune durant leur scolarité à l'Ecole Primaire, il est proposé au Conseil d'organiser 3 classes de découverte au cours du 1^{er} semestre 2007.

- ◆ **Séjour proposé à Saint-Jean-d'Arves (Savoie)** Adresse : l'Oule des Praz
Le Collet – 73530 Saint-Jean-d'Arves

Organisme gestionnaire : Fédération des Oeuvres Laïques de Saône-et-Loire, 63 rue de Strasbourg
71000 MACON

- du 10 janvier au 19 janvier 2007

Ecole Publique Mixte René Picard : CM2 de Monsieur MALTAVERNE (16 élèves)
Ecole Publique Mixte Lucie Aubrac : CM2 de Monsieur BEUCAIRE (23 élèves)
CM2 de Monsieur SUCHET (8 élèves)

- ◆ **Séjour proposé à Bois Plage en Ré (Charentes Maritimes)** Adresse : Villages Vacances
Ré la Blanche, rue du Clou
17580 Le Bois Plage en Ré

Organisme gestionnaire : Fédération des Oeuvres Laïques de Saône-et-Loire, 63 rue de Strasbourg
71000 MACON

- du 08 juin au 17 juin 2007

Ecole Publique Mixte Jean Régnier : CM2 de Monsieur TALPIN (19 élèves).

La participation journalière des parents ou tuteurs est fixée à 17,30 euros par élève, soit 173,00 euros pour le séjour de 10 jours.

La participation demandée aux parents peut être atténuée grâce aux aides accordées par certains comités d'entreprises ou par l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique ou par le C.C.A.S., pour les familles en difficultés.

La Commune dispose d'un "vestiaire" et des prêts de vêtements et de chaussures sont possibles.

La participation du département, plafonnée à 8 jours, est espérée à hauteur de 4 euros par jour et par élève comme les années précédentes.

Fixation des rémunérations des animateurs, assistants sanitaires, infirmiers et fixation des indemnités aux personnes accompagnant les classes de découverte.

Le Conseil à l'unanimité fixe pour 2007, les salaires brut des personnels d'animation et sanitaire comme suit :

a) Animateurs	424,00 euros
b) Assistants Sanitaires	424,00 euros
c) Infirmiers	474,00 euros

Indemnités aux instituteurs

Le Conseil à l'unanimité fixe cette indemnité à 15,90 €/jour (soit 159 euros pour 10 jours)

9°) Indemnité de nourriture aux Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale et de la Garderie Familiale à effet du 1^{er} janvier 2007.

le Conseil, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} janvier 2007, les indemnités

a) à payer aux Assistantes Maternelles de la Garderie Familiale

	Année 2007
Déjeuner ou Dîner	5,24
Petit Déjeuner ou Goûter	2,64

b) d'entretien et d'alimentation à payer aux Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale

	Année 2007
Journée complète	7,88
Déjeuner ou Dîner	5,24
Petit Déjeuner ou Goûter	2,64

10°) Protection des Animaux – Avenant n° 3 à la convention passée avec la SPA.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'augmentation demandée par la SPA, soit 0,05 euro portant la contribution à 0,60 euro pour habitant et autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention initiale.
Montant en 2007 : 0,60 euros x 7 399 habitants = 4 439,40 euros

11°) Personnel Communal.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte :

A – la modification de la durée de travail d'un agent administratif qualifié, et de passer de 30 h à 35 h, à effet du 1^{er} janvier 2007.

B – de transformer le CDD de Monsieur MONNIELLO, Directeur de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois en CDI à compter du 13 janvier 2007 compte tenu de la nature des fonctions exercées par l'intéressé.

C – de transformer le CDD de Monsieur SLOMA, Gestionnaire des Restaurants d'Enfants en CDI à compter du 1^{er} février 2007 compte tenu de la nature des fonctions exercées par l'intéressé.

- de rémunérer l'intéressé sur la base du 6^e échelon (IB 542) du grade d'attaché territorial, à compter du 1^{er} janvier 2007 (rémunération actuelle calculée sur la base du 5^e échelon IB 500).

12°) Questions diverses.

A – Rapport annuel sur les déchets

Le lexique relatif aux abréviations est remis en séance.

B – Cirque

Monsieur CHAILLET signale que certains riverains se sont plaints de l'état lamentable du terrain des Rompois suite au départ du cirque.

Le Maire précise que les polices municipale et nationale sont allées sur place. Chaque fois, le responsable a trouvé une bonne raison pour retarder son départ.

Ce cirque ne sera plus accepté sur le territoire de la Commune.

C – Demande d'informations sur la situation de Monsieur BERNARDON

En réponse à la question de Monsieur CHAILLET, Monsieur BERNARDON signale qu'il habite BLANZY 15 jours par mois et qu'il paie des impôts à BLANZY. Il précise qu'il assume ses fonctions et que les Docteurs THOMAS et GROBERT, respectivement Maire et Adjoint à MONTCEAU-LES-MINES, habitaient à cette époque à BLANZY.

D – Telethon

Recette 2005 : 6 653 euros

Recette 2006 : 7 885 euros

Le Maire remercie tous ceux qui ont participé à cette manifestation et souligne le travail important réalisé par D. SANGIORGIO et F. BOUILLOT.

E – Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 12 décembre 2006

Bien vouloir lire : Monsieur REY a donné pouvoir à Madame BUTTIGNOL.

NB : Mesdames et Messieurs les Conseillers voudront bien se reporter aux documents annexes qui leur ont été remis avec l'ordre du jour de la séance.

Séance levée à 19 h 25